

« La loi ALUR vise en priorité à simplifier les démarches de demandes de logement social et à faciliter le suivi des dossiers »

Dans ce cadre, la CCLO pilote la mise en place de lieux d'information dédiés au logement social dans les 61 communes du territoire :

- Des «Points-Infos logement social» à Orthez et à Mourenx.
- Des « Points-relais logement social » dans les 59 autres communes.

### Un « point-info logement social », pour quoi faire ?

- S'INFORMER sur les caractéristiques du parc de logements social : situation, typologie (T1, T2, T3, etc), temps d'attente moyen, loyer, etc, ainsi que sur les conditions d'attribution.
- SE FAIRE ACCOMPAGNER pour remplir son dossier.
- ENREGISTRER SA DEMANDE au « point-info » de Mourenx.

Dans les « points-relais logement social » des 59 autres communes, le demandeur sera orienté dans ses premières démarches, où que se situe le logement souhaité.

### En ligne :

- [www.cc-lacqorthez.fr](http://www.cc-lacqorthez.fr) : informez-vous sur le parc locatif du territoire de la CCLO
- [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) : enregistrez votre demande et suivez votre dossier avec la possibilité de le modifier à tout moment.

# JE CHERCHE UN LOGEMENT SOCIAL

## Renseignements



Dans un point-info logement social

À Mourenx ou Orthez

Sur rendez-vous au 05 59 60 07 23 (Mourenx)  
ou 05 59 69 82 57 (Orthez)

- Renseignements : caractéristiques des logements, situation géographique, milieu rural ou urbain, etc.
- Procédure d'attribution.

## Enregistrement

Je remplis mon dossier de demande accompagné par l'agent du «point-info logement\*»

- À Mourenx il sera directement enregistré dans le serveur national d'enregistrement (SNE).
- À Orthez, deux possibilités :
  - le créer en ligne sur mon ordinateur familial ou celui d'une cyber base.
  - le déposer chez un bailleur social qui procèdera à son enregistrement.

\*Au point-info d'Orthez, un travailleur social vous accompagnera si votre demande concerne la commune.

Dans tous les cas, se munir d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour attestant de la régularité du séjour sur le territoire français.

## Suivi de la demande

Ma demande est maintenant accessible à tous les bailleurs du département

Je reçois par courrier l'attestation d'enregistrement\* avec mon numéro de dossier pour suivre ma demande. En cas de changement de situation professionnelle et/ou familiale, je peux actualiser mon dossier sur internet ou auprès d'un guichet enregistreur.

\*valable 12 mois à renouveler si aucun logement n'a été attribué.

2

POSSIBILITÉS

En ligne



Sur [cc-lacqorthez.fr](http://cc-lacqorthez.fr)

[http://rubrique «vivre et habiter»/cartologement](http://rubrique%20vivre%20et%20habiter/cartologement), retrouvez :

- Une cartographie interactive et les caractéristiques des logements.
- Information parc social (bailleurs, procédure, etc).
- Un lien vers le portail grand public pour créer ma demande en ligne ou sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) pour télécharger le formulaire de demande de logement social.

[www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)

Je crée ma demande en ligne.